

Centre des langues vivantes (CLV)
Règlement intérieur des études
Dispositions propres

1- UE de mise à niveau en langue française

Le nombre d'heures requis par niveau se présente comme suit :

Niveau D (Faux débutant)	: 70 heures
Niveau C (Moyen)	: 70 heures
Niveau B (Avancé)	: 70 heures

Les UE, de 70 heures pour chaque niveau, peuvent être dispensées selon trois régimes :

- Extensif : 3 heures par jour, 2 jours par semaine ou encore 6 heures par jour, 1 jour par semaine (1 semestre)
- Intensif : 5 heures par jour, 5 jours par semaine (2 semaines)

2- UE de perfectionnement en langue française

La section de français assure des UE de perfectionnement pendant l'année académique pour répondre aux sollicitations qui lui sont adressées par les différentes institutions de l'USJ ou par le grand public.

Ces UE visent à doter les apprenants d'une maîtrise linguistique à l'oral et / ou à l'écrit et à leur inculquer un savoir-faire méthodologique qui procède d'une bonne structuration de l'esprit.

Ces UE permettent d'acquérir entre 2 et 4 crédits par semestre, selon les besoins.

3- UE en langue anglaise

La collaboration pour le programme d'anglais se fait avec *Saint Louis University* (Etats-Unis) depuis 2014. Suite à un test de placement, ce programme prévoit des UE de mise à niveau et de perfectionnement dans les différentes institutions de l'USJ.

a) Placement Test (Test de placement)

Tout étudiant inscrit en 1^{ère} année à l'USJ est tenu de passer un test de placement (*Placement test*) qui déterminera son niveau d'anglais. Les étudiants ayant présenté ce test sont alors placés en cinq catégories : E, D, C, B ou A. L'étudiant a le droit de représenter le Placement Test à condition de ne pas s'être inscrit aux cours de mise à niveau. Une fois inscrit à un cours, l'étudiant n'a plus le droit de représenter le test. Le Placement Test sera organisé deux fois, l'une au début de l'année universitaire et l'autre durant le congé étudiant inter-semestriel. L'inscription de l'étudiant au Placement Test se fait par l'institution d'origine. Toute inscription au Test est facturée 75,000LL. Le dernier résultat obtenu est celui qui sera pris en considération pour l'inscription aux cours.

b) Sessions

Les UE de mise à niveau et de perfectionnement en anglais font partie du cursus universitaire et sont dispensées dans les différentes institutions de l'USJ pendant l'année académique, entre les 2 semestres ou l'été à la demande des institutions. Seul le niveau A permet l'acquisition de crédits (35h = 4 crédits) ; les autres niveaux d'anglais ne permettent pas l'acquisition de crédits.

Des UE de mise à niveau, autres que celles suivies par les étudiants de l'USJ, sont également assurées par la section.

Le nombre d'heures de cours requis par niveau se présente comme suit :

- Niveau E (*False Beginner*) : 70 heures
- Niveau D (*Low Intermediate*) : 70 heures
- Niveau C (*Intermediate*) : 70 heures
- Niveau B (*Upper Intermediate*) : 70 heures
- Niveau A (*Advanced-ESP: English for Specific Purposes*): 35 heures

c) Proficiency Test (Test de compétence)

Le *Proficiency Test* est un test de compétence que les étudiants passent à l'issue de l'UE du niveau A d'anglais. Il s'agit d'un test en deux parties (écrite et orale) qui mesure le degré de compétence auquel les étudiants sont arrivés.

Suite au *Proficiency Test*, les étudiants sont répartis en 5 catégories. Chacune des catégories identifie les points forts et les points faibles de l'étudiant dans chacune des 3 compétences (compréhension écrite et expressions écrite et orale).

Les catégories du *Proficiency Test* sont les suivantes : *Advanced, Upper Intermediate, Intermediate, Lower Intermediate et Basic*. Aucun étudiant n'échoue au *Proficiency Test* ; il est simplement classé selon son aptitude à utiliser la langue anglaise.

4- UE de langues étrangères

La section de langues étrangères assure des UE de mise à niveau et de perfectionnement en allemand, arménien, coréen, espagnol, italien, russe et turc adressées aux étudiants de l'USJ et/ou au grand public. Elles sont dispensées pendant l'année académique ou pendant l'été, en session extensive ou intensive. Les UE d'espagnol préparent également au DELE (*Diploma de Español como Lengua Extranjera*)

5- Ponctualité

La ponctualité aux cours est exigée. En cas de retard de plus de 15 minutes, l'étudiant est admis en classe, cependant une absence qui équivaut à 1 heure sera comptabilisée ; conformément à l'article 8(b) du règlement de l'USJ, « pour passer l'examen final d'une UE, que ce soit en première ou en deuxième session, l'étudiant doit avoir assisté à 70% au moins des cours présentiels ».

6- Dispense

a) Pour les étudiants de l'USJ, toute dispense accordée à un étudiant par son Doyen, son Directeur ou son Chef de département doit être envoyée pour information au Directeur du CLV avec copie conforme au Doyen de la Faculté de langues et de traduction (FdLT). Il en va de même pour toute autorisation concernant une absence prolongée.

b) Pour les étudiants du grand public, toute demande de dérogation concernant un cours de langue à la Faculté de langues et de traduction, doit faire l'objet d'une lettre écrite au Directeur du CLV avec copie conforme au Doyen de la FdLT. La décision est alors prise par le Conseil du CLV après examen du dossier. Il en va de même pour toute autorisation concernant une

absence prolongée, le Conseil pouvant aller jusqu'à demander à l'étudiant de reprendre les UE ultérieurement.

7- Inscriptions aux UE pour grand public

a) Pour s'inscrire aux UE pour grand public dispensées par le CLV, l'étudiant doit :

1. remplir les conditions exigées pour une première admission au CLV.
2. remplir la fiche d'inscription.
3. payer les frais de scolarité.
4. fournir au secrétariat les pièces demandées.

Cette inscription, renouvelée pour chaque session, constitue une formalité obligatoire pour tous les étudiants. Elle n'est valable que pour la session en cours.

b) Le dossier d'inscription doit comprendre :

- La fiche d'inscription.
- Deux photos format passeport datant de moins de trois mois (inscrire au verso le nom, le prénom et le prénom du père).
- La nouvelle carte d'identité ou l'extrait d'état civil individuel (photocopie)

8- Inscriptions aux UE optionnelles

L'étudiant s'inscrit aux UE optionnelles dispensées par le CLV dans sa faculté, son école ou son institut d'origine, selon le code, le groupe et l'horaire de la matière mis en ligne par la FdLT.

9- Droits de scolarité

Les droits de scolarité des matières non optionnelles destinées au grand public sont réglés aux dates fixées par le Rectorat. Tout semestre commencé est dû en entier.

10- Contrôle des connaissances

a) Pour les UE optionnelles destinées aux étudiants de l'USJ et les UE non optionnelles destinées au grand public, ainsi que pour les niveaux B, C et D d'anglais, le contrôle des connaissances est règlementé comme suit :

- 40 points /100 pour les TPC :
 - 5 points pour la participation en classe (effort, motivation)
 - 35 points pour les travaux personnels (en classe et à la maison)
- 20 points/100 pour le partiel
- 40 points /100 pour l'examen final

Le passage d'un niveau à l'autre se fait après avoir obtenu une note supérieure ou égale à 50/100. Aucun étudiant ne peut être dispensé de niveau.

b) Pour le niveau A d'anglais, le contrôle des connaissances est règlementé comme suit :

- 60 points/100 pour les TPC :
 - 10 points pour la participation en classe
 - 50 points pour les travaux personnels (en classe et à la maison)
- 40 points/100 pour l'examen final

Pour réussir, l'étudiant doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 50/100. Tout étudiant inscrit à l'USJ est tenu de réussir le niveau A d'anglais afin d'obtenir son diplôme.

Remarques :

- Les étudiants en niveaux B ou A d'anglais qui n'ont pas réussi l'un des deux niveaux et qui sont pressés par le temps pour obtenir leur diplôme ont le droit de se présenter à une deuxième session sept jours après le résultat. Si un étudiant ne réussit pas la deuxième session, il doit se réinscrire à l'UE.
- Les étudiants en niveaux E, D ou C d'anglais qui n'ont pas réussi l'un des trois niveaux doivent se réinscrire à l'UE. Ils n'ont pas droit à une deuxième session.
- Les étudiants des UE optionnelles en langues qui n'ont pas réussi l'UE ont le droit de se présenter à une deuxième session sept jours après le résultat. Le CLV prévient l'institution d'origine de la date et du lieu de l'examen et l'institution se chargera de communiquer l'information à ses étudiants.
- La note finale de la deuxième session est calculée à partir de la note de l'examen de deuxième session et de la note du TPC et du partiel obtenue durant le semestre. Dans ce calcul, la note du TPC et du partiel a le même poids qu'elle avait dans le calcul de la note finale de l'UE. La note de l'examen de la deuxième session remplace la note de l'examen de l'UE obtenue durant le semestre, même si elle est inférieure.
- Pour les étudiants de l'USJ, le CLV prévient l'institution d'origine de la date et du lieu de l'examen et l'institution se chargera de communiquer l'information à ses étudiants d'envoyer au CLV les listes des étudiants qui présenteront l'examen.
- Pour les étudiants du grand public, le CLV avertit directement ses étudiants de la date et du lieu de l'examen.

c) Pour les UE de mise à niveau en français :

- Condition de passage en C

Les étudiants de niveau D, ayant suivi une UE de 70 heures, présentent au CLV un test. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en C.

- Condition de passage en B

Les étudiants de niveau C, ayant suivi une UE de 70 heures, présentent au CLV un test. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en B.

- Condition de passage en A

Les étudiants de niveau B, ayant suivi une UE de 70 heures, présentent un Test d'aptitude du ressort du Service des tests de la FdLT. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en A.

Remarques :

- Les candidats qui suivent des UE de mise à niveau en français au CLV ne peuvent en aucun cas s'inscrire ni se présenter au Test d'aptitude avant la fin de leur mise à niveau.
- Les candidats qui sont admis avec un niveau B à l'Université et qui suivent des UE de mise à niveau en français au CLV ont droit à une deuxième session seulement en cas d'échec à la première, suite à une demande qu'ils adressent au directeur de l'institution où l'étudiant est inscrit et à l'accord du directeur.

11- Résultat

- a) Pour les étudiants de l'USJ, le résultat est validé et envoyé à l'institution d'origine qui le communique à ses étudiants.
- b) Pour les étudiants du grand public, le résultat est validé par la FdLT qui le communique à ses étudiants.
- c) La réussite aux UE pour grand public n'est pas sanctionnée d'un diplôme, ni d'un certificat ; à la demande de l'étudiant, une attestation peut lui être délivrée.